

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
COMMUNES DE CHARENTILLY – SAINT ANTOINE DU ROCHER – SAINT ROCH
SEMBLANÇAY-CERELLES
Siège social : mairie de Semblançay (37360)**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie de Semblançay, à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Antoine TRYSTRAM, Président.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents :

- la commune de CHARENTILLY : Mme BOUIN Valérie, Mr AGEORGES Jean, Mr MOTARD Jacques
- la commune de SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER : Mr GROUSSET Francis, Mr QUITTET Laurent
- la commune de SAINT-ROCH : Mr MARCHAND Joël, Mr PLUME Joël
- la commune de SEMBLANÇAY : Mr TRYSTRAM Antoine, Mme FELTEN Nathalie
- la commune de CERELLES : Mme GROUSBOIS Chantal, Mme ROLSHAUSEN Monique

Assistait également à la réunion, Mr COLLIN Raphaël (VEOLIA), Mme BONTOUX Margot (DUPUET F. Sarl).

Absents excusés : Mr CHAZAL Augustin (commune de Semblançay), Mme PLOU Peggy (Semblançay), Mr CORNUAULT Patrick (commune de St Antoine du Rocher) Mr GROUX Guy (commune de CERELLES).

Secrétaire de séance : Monsieur AGEORGES Jean

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal séance du 22 Mars 2023
2. Information sur les délégations de compétences accordées au Président.
3. Présentation de l'étude Patrimoniale par le cabinet DUPUET
4. Finances :

A-Suivant le seuil de 100 000€ HT des marchés publics de travaux pouvant être conclus sans publicité et mise en concurrence. Suivant la délibération 2020-18 fixant le seuil à 40 000 € HT concernant la passation des marchés publics dans le cadre de la délégation accordée au Président. Un projet de Travaux Allée « les petites Mauriceries» 37390 CHARENTILLY doit être présenté au Conseil Syndical. Un vote sera demandé afin de choisir l'Entreprise et d'autoriser Mr le Président à signer le devis.

B- Délibération d'autorisation de fonctionner avant vote du budget 2023 et DM de fin d'année.

5. Présentation du rapport annuel de gestion du service eau potable relatif à l'exercice 2022.
6. Point sur les travaux
7. Questions diverses.

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Président passe à l'ordre du jour de la séance.

**1/ Approbation du précédent procès-verbal valant compte-rendu du Conseil du SIAEP
2023-11**

Monsieur le Président propose au Conseil du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable CHARENTILLY, SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, SAINT-ROCH, SEMBLANÇAY, CERELLES d'adopter le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 22 Mars 2023. Il demande si les élus ont des observations.

Il est demandé de recevoir la note de présentation plusieurs jours avant la séance du conseil syndical.

Après avoir rappelé que le procès-verbal doit retranscrire les idées des discussions et être envoyé au secrétaire de séance pour avis,

Le conseil syndical, à l'unanimité, **adopte** le procès-verbal du 22 Mars 2023.

2/ Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat

2023-12

Monsieur Le Président informe les élus du conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Signature du Devis 06-527010 VEOLIA Recherches de Chlorothalonil dans les productions de Pesantière et Grand Launay pour 630 € HT
- Signature du Devis 23DE186 Assistance à choisir MO pour réalisation programme de travaux et établir dossier de demande de subventions suite au schéma directeur d'eau potable pour 8700 € HT
- Signature du Devis 06-532506 VEOLIA Campagne de CVM complémentaire dans le cadre du schéma directeur pour 2820 € HT
- Signature du Devis 23C1080 VLS TP Renouvellement réseau AEP CVM La Catroussière-Charentilly pour 20 221 € HT
- Signature de devis VEOLIA Programme de Sectorisation 3 débitmètres 19 635 € HT
- Signature de devis VEOLIA 4 Stabilisateurs de pression pour 61 072 € HT

Le conseil prend acte.

3/ Bilan sur les travaux lancés ou en attente suite à la fin de l'étude patrimoniale

Le cabinet Dupuet, assistant à maîtrise d'ouvrage, nous présente les données techniques de la fin de l'étude patrimoniale afin d'établir un programme des travaux sur 10 ans : En priorité la sectorisation complémentaire. Il faut engager tous les travaux possibles prévus dans l'étude pour protéger la réserve en eau et assurer la quantité nécessaire à nos citoyens. De plus, les aides de l'Etat vont baisser dans les années à venir.

-Puis description des actions sur les réseaux, les CVM : Suite aux analyses effectuées le risque sur les travaux la Catroussière à Charentilly n'est pas avéré donc il est donc préférable de faire les travaux à la Mauricerie en priorité en transférant les crédits prévus au BP sur les travaux de la Mauricerie à Charentilly. Les travaux sont liés à la qualité des tuyaux plastiques. De prochaines analyses CVM demandées par l'ARS (obligation 2 analyses en période chaude) seront pratiquées afin de surveiller les travaux à la Catroussière. Et il faut surveiller les analyses CVM de tous les sites à risque.

-Et Lancement prochainement d'une consultation de recherche de maîtrise d'œuvre.

La consultation est composée de deux lots :

1^{er} lot remplacement des canalisations fuyardes

2^{ème} lot sécurisation de la production en eau et CVM. Renforcement canalisations entre les deux réservoirs et renforcement des interconnexions entre Fondettes et St Roch.

Le Maître d'œuvre travaille sur la faisabilité des opérations, et organise les chantiers. L'étude sera menée sur 3 ans.

La demande de subvention à l'Agence de l'eau faite en fin d'année a été refusée, faute de crédits. Et notre dossier n'était pas techniquement prêt car le maître d'œuvre n'était pas choisi, l'étude patrimoniale est faite mais il manque l'avant-projet, travail du Maître d'œuvre, d'où l'importance du lancement rapide de la consultation du maître d'œuvre. Ce dossier sera redéposé sur 2024

Cette consultation sera passée en procédure adaptée avec restriction à 3 candidatures choisies suivant leurs capacités et après les modalités techniques et financières. L'objectif est de lancer le projet avant la fin de l'année.

Les nouvelles demandes de subventions de DETR et fonds verts sont à déposer avant le 22/12/2023.

Le but est d'acter un maximum de travaux avant 2026.

5/Présentation par Veolia du RAD 2022

Après la présentation du rapport d'activité 2022, Une liste va être établie des adresses des personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas renouveler le compteur pour la télérelève.

Dans le RAD global, regarder l'évolution des impayés.

Après la présentation, pas de questions, donc le rapport d'activité 2022 est adopté et approuvé à l'unanimité. Il est communicable.

L'accès au SIG est à disposition des communes membres du syndicat. L'idéal serait que celui-ci soit en corrélation avec celui du SIEIL pour une meilleure instruction.

Monsieur le Président a des doutes sur le périmètre de protection sur les deux forages, il est demandé à Veolia de vérifier.

4/ Finances

Après la présentation des trois devis, ceux-ci seront effectués selon les subventions accordées. Le choix du fournisseur, pour les travaux petites Mauriceries Charentilly, a été choisi, l'entreprise VLSTP a été retenu à l'unanimité pour 50 661 € HT.

Après la présentation de La DM1 pour l'ajustement des crédits de fin d'année été adoptée à l'unanimité.

Néanmoins il faut un Emprunt à rechercher de 95 000€ pour les travaux à rechercher celui-ci est à placer sur les travaux et sur la même durée Amortissement des Travaux

Sur le Budget 2024 suivant les réponses réinscrire les Travaux CVM et les subventions correspondantes si accordées. La rénovation de la station plutôt en 2025

Après présentation de la délibération d'autorisation de fonctionner avant le vote du Budget 2024 à hauteur de 73 500 €. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

Mr le Président demande l'autorisation de déposer des demandes de subventions 2024 sur programme non réalisés des travaux 2023 et l'autorisation de lancer le Marché Public de Maitrise d'œuvre pour les travaux 2024 sur les 2 lots pour lancer l'analyse des candidatures celle-ci tout début Janvier 2024.

7-Questions et observations diverses :

Communication des décisions du syndicat sont-elles à disposition des administrés ? C'est surtout les tarifs qui intéressent la population. Mais comme toutes Communes et syndicats, nous avons l'obligation de mettre à disposition de la population les Procès-verbaux et les délibérations de façon dématérialisées. Celles du Syndicat sont à disposition sur le site internet de la Commune de Semblançay.

Dans la prévention de l'économie de l'eau, doit-on encourager nos administrés à faire des efforts en lançant une participation financière à l'achat d'une cuve de récupération d'eau ? à voir pour élaborer une mise en place sur budget 2024.

Les points à l'ordre du jour ayant été abordés, les questions ayant été posées, Monsieur le Président clôt la séance à 12h.

Vers 2026, nous irons vers des prix moyennés dans le cadre du transfert des compétences à la Communauté de communes. A terme, l'Etat ne veut plus de petites organisations.

Récapitulatif des délibérations du conseil syndical du 22/03/2023

Délibération n°2023-11	Approbation du précédent PV valant compte rendu du conseil du SIAEP du 22/03/2023
Délibération n°2023-12	Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat
Délibération n°2023-13	Marché Public Travaux « Allée les petites Mauriceries CHARENTILLY
Délibération n°2023-14	Décision Modificative N°1 régularisation de fin d'année
Délibération n°2023-15	Autorisation de fonctionner avant vote du budget 2024
Délibération n°2023-16	Autorisation de de demande de subventions 2024 su tvx 2023 non réalisés
Délibération n°2023-17	Autorisation pour lancer le Marché Public de Maitre œuvre pour Travaux 2024

Le Secrétaire de séance

Mr AGEORGES Jean

Le Président,

Mr TRYSTRAM Antoine